

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 21 octobre 2019 à 18 h à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destremes, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est également présente, Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

2019-10-282

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tel que requis par les dispositions de la Loi sur les cités et villes, cette séance extraordinaire a dûment été convoquée suite à la signification à chaque membre du conseil d'un avis de convocation.

Les membres du conseil acceptent unanimement de discuter des sujets suivants :

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse
- C) Adoption de l'ordre du jour
- H) Résolutions d'intérêt général
 - H.1 Travaux d'insertion de vannes de rue sous pression / octroi de contrat
 - H.2 Travaux de construction de toiture en façade de l'hôtel de ville et Identification / octroi de contrat
 - H.3 Analyse de raccordements inversés (réseau d'égouts) rue Brisson / octroi de contrat
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2019-10-283

H.1 TRAVAUX D'INSERTION DE VANNES DE RUE SOUS PRESSION / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que les travaux actuellement réalisés sur la rue Giroux obligent la fermeture des deux (2) vannes de rue situées à l'intersection de l'avenue Gilles-Villeneuve;

CONSIDÉRANT que lesdites vannes de rue situées sur la conduite maîtresse du réseau d'aqueduc de l'avenue Gilles-Villeneuve sont non fonctionnelles et que leurs remplacements sont inévitables;

21 octobre 2019

CONSIDÉRANT que la méthode d'insertion sous-pression évite la fermeture d'eau complète sur le tronçon de l'avenue Gilles-Villeneuve, de l'avenue Gabriel-Brissette jusqu'à la rue Notre-Dame, pour une durée minimale de six (6) heures et l'émission d'un avis d'ébullition pour au moins trois (3) jours dans ce secteur commercial;

CONSIDÉRANT l'incertitude du bon fonctionnement des autres vannes existantes sur l'avenue Gilles-Villeneuve, à la hauteur de l'avenue Gabriel-Brissette et de la rue Notre-Dame, qui entraînerait la coupure du service d'aqueduc au-delà de ces limites;

CONSIDÉRANT que l'insertion sous pression va permettre d'isoler la fermeture d'eau au niveau de la rue Giroux seulement, entre l'avenue Gilles-Villeneuve et la rue Sagala, dont un avis d'ébullition est en vigueur depuis dix (10) jours;

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro 2019-1479 révisée émise par la compagnie Houle H2O Division de TCI;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Houle H2O Division de TCI le contrat des travaux d'insertion de deux (2) vannes de rue, l'une de 12 pouces et l'autre de 6 pouces, sur la conduite maîtresse du réseau d'aqueduc desservant l'avenue Gilles-Villeneuve au coût de 26 020,00 \$ plus les taxes applicables totalisant un montant de 29 916,50 \$ et ce, tel que détaillé à l'offre de service numéro 2019-1479 révisée.

D'autoriser une appropriation à l'excédent non affecté du montant net de la dépense encourue pour la réalisation des travaux ci-haut mentionnés.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-10-284

H.2 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TOITURE EN FAÇADE DE L'HÔTEL DE VILLE ET IDENTIFICATION / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que des travaux de construction d'une toiture au-dessus de la porte du secrétariat ainsi que des travaux de remplacement de l'identification en façade de l'hôtel de ville ont été prévus au budget 2019 avec un financement au moyen d'une appropriation de l'excédent non affecté;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'envoi de demandes de cotation auprès de trois (3) entrepreneurs;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule cotation en date du 15 octobre dernier, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Construction Éric Longpré inc.	27 775, 00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 18 octobre 2019 émise par Gaétan Champagne, chargé de projets, suite à l'analyse de la cotation;

CONSIDÉRANT que la firme Construction Éric Longpré propose de changer le revêtement de tôle d'aluminium par du Fibro ciment peinturé entraînant un coût supplémentaire de 750 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à l'offre datée du 21 octobre 2019;

21 octobre 2019

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Construction Éric Longpré le contrat des travaux de construction d'une toiture au-dessus de la porte du secrétariat ainsi que des travaux de remplacement de l'identification en façade de l'hôtel de ville au coût de 28 525,00 \$ plus les taxes applicables et ce, tel que décrit à la demande de cotation 2019-011 tout en procédant au changement proposé du type de revêtement.

D'autoriser une appropriation à l'excédent affecté au montant de 15 000 \$;

D'autoriser une appropriation à l'excédent non affecté du solde du montant net de la dépense encourue pour la réalisation des travaux ci-haut mentionnés.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-10-285

H.3 ANALYSE DE RACCORDEMENTS INVERSÉS (RÉSEAU D'ÉGOUTS) RUE BRISSON / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'analyse des raccordements inversés sur la rue Brisson suite à la problématique constatée à la propriété sise au 1010 rue Brisson;

CONSIDÉRANT que la firme GBI Services d'ingénierie a procédé, pour et au nom de la Ville de Berthierville, à l'envoi de demandes de cotation en date du 9 octobre dernier ;

CONSIDÉRANT la réception des cotations en date du 16 octobre 2019, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Nordikeau inc.	6 450,00 \$
Can-Explore inc.	7 450,00 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Nordikeau le mandat d'identification des raccordements inversés sur la rue Brisson au coût de 6 450 \$ plus les taxes applicables et ce, tel que détaillé à l'offre de service datée du 16 octobre 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2019-10-286

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

21 octobre 2019

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

De lever la séance extraordinaire à 18 h 24.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel,
Mairesse

Sylvie Dubois,
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel,
Mairesse